

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 23 (1931)
Heft: 3

Rubrik: Économie sociale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

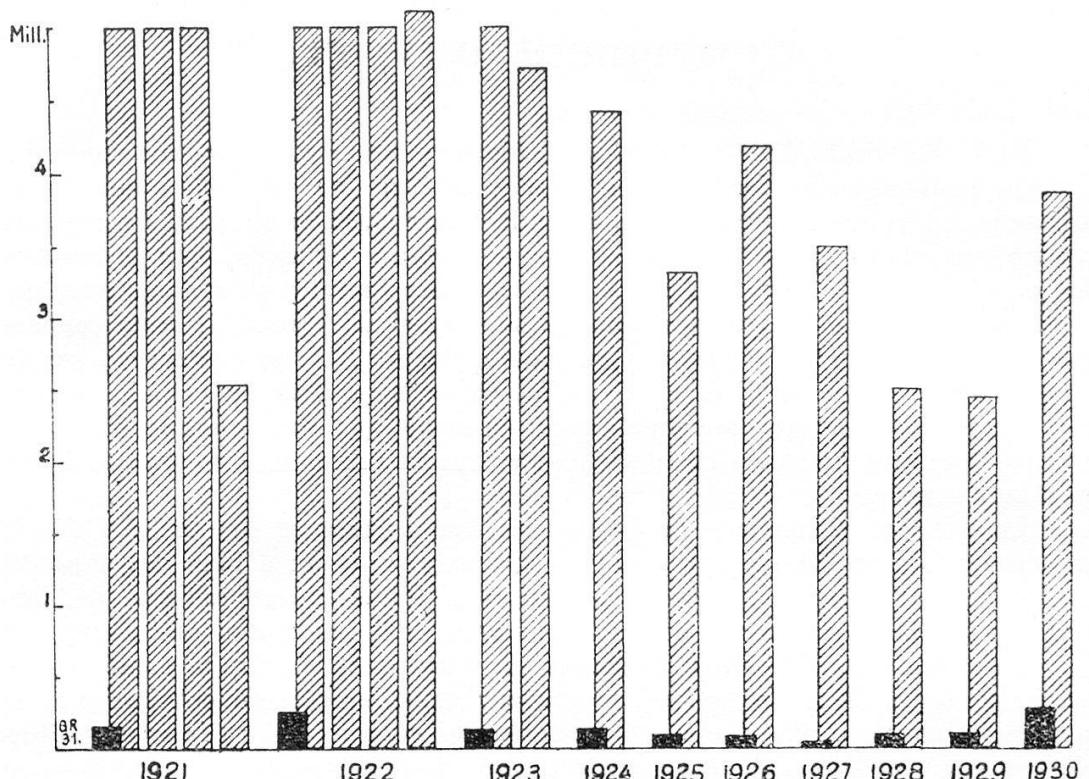
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Les colonnes avec les hachures représentent les journées de travail perdues par suite de chômage, celles en noir représentent les journées de travail perdues par suite de grèves.

Economie sociale.

Un départ regretté.

La démission de M. Pfister, directeur de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail nous a causé une grande surprise et des regrets non moins grands. L'Union syndicale suisse se félicitait de pouvoir entretenir avec M. Pfister, d'excellents rapports, grâce à la courtoisie et à la bienveillance dont il a toujours usé envers nous. Directeur d'un important office où venaient fatidiquement converger des intérêts contradictoires, M. Pfister s'est toujours efforcé de comprendre les uns et les autres et a cherché à les concilier par d'heureuses suggestions. Nous ne pouvons que rendre hommage à sa loyauté et à sa franchise.

Au lendemain de la période mouvementée de l'après-guerre, M. Pfister fut appelé par M. Schulthess, à prendre la direction des questions du travail au Département de l'économie publique. Il présida à la création de l'Office fédéral du travail, qui depuis une année environ s'est transformé en Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, par suite de la fusion avec la division de l'industrie, des arts et métiers et du travail.

La nomination de M. Pfister au poste qu'il a occupé durant de longues années s'est avérée des plus heureuses et actuellement nous ne pouvons que vivement regretter son départ.

Nous souhaitons à M. Pfister d'obtenir pleine satisfaction dans sa nouvelle carrière et nous espérons que son successeur saura faire preuve d'autant de savoir faire et d'objectivité.

C. S.